

## **Bourses d'étude « Egalité des chances »**

Dauphine Alumni Tunisie et l'Université Paris-Dauphine|Tunis, dans le cadre de son programme « Egalité des Chances », offrent des bourses d'étude à des étudiants méritants et nécessiteux, afin de leur permettre d'entamer ou de poursuivre leurs études de licence ou de master au sein de l'Université Paris-Dauphine|Tunis.

Vu le nombre limité de bourses octroyées, les candidats sont classés selon trois critères d'éligibilité : mérite, social et géographique.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 20 juillet 2018, à l'Université Paris-Dauphine|Tunis ou par courrier postal à l'adresse suivante : 20 Rue Baudelaire, El Omrane 1005, Tunis.**

Les candidats seront avisés de la suite donnée à leur candidature par courrier électronique.

|                            |              |  |
|----------------------------|--------------|--|
| Critères d'éligibilité     | Mérite       | <p><u>Accès L1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bachelier avec mention.</li> <li>• Pas de sanction disciplinaire durant les deux dernières années de secondaire.</li> </ul>  |
|                            |              | <p><u>Accès L2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite à la session principale avec mention et sans redoublement à la première année.</li> <li>• Aucune sanction disciplinaire.</li> </ul>   |
|                            |              | <p><u>Accès L3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite à la session principale et sans redoublement en L1 et L2 avec mention ou en classes préparatoires MP.</li> <li>• Aucune sanction disciplinaire les deux années de licence ou de classes préparatoires.</li> </ul> |
|                            |              | <p><u>Accès M1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite à la session principale et sans redoublement en L1, L2 et L3. Réussite en L3 avec mention.</li> <li>• Aucune sanction disciplinaire pendant les trois années de licence.</li> </ul>                               |
|                            | Social       | Voir documents à joindre   |
|                            | Géographique | Un bonus est accordé au candidat dont le domicile familial se situe dans une région autre que le Grand Tunis (Tunis, Mannouba, Ben Arous et Ariana).   |
| Conditions de reconduction | Mérite       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite à la session principale.</li> <li>• Aucune sanction disciplinaire.</li> <li>• Cumuler un nombre d'absences injustifiées inférieur à 10.</li> </ul>   |

### **Bourses d'étude « Egalité des chances »**

Tout dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Une lettre motivant la demande de bourse (*exposant la situation familiale et financière, et contenant l'identité complète, les coordonnées, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du candidat*).
- La photocopie de la carte d'identité nationale du candidat.
- La photocopie de l'attestation du baccalauréat certifiée conforme à l'original.
- Le relevé de notes du baccalauréat certifié conforme à l'original.
- Les bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires certifiés conforme à l'original.
- Les relevés de note des années de licence ou de classes préparatoires certifiés conforme à l'original.
- Certificats de scolarité des frères et sœurs scolarisés à la charge des parents.
- La photocopie de la carte d'identité nationale du père.
- Une attestation de travail du père.
- La photocopie de la carte d'identité nationale de la mère.
- Une attestation de travail de la mère.
- Une attestation de salaire ou fiche de paie pour chacun des parents actifs, ou une attestation des revenus ou historique des paiements de ou des caisses de retraite pour chacun des parents à la retraite.
- Une copie de la déclaration unique sur le revenu des deux dernières années pour chacun des parents.
- Si le logement familial est en location, une copie des quittances de loyer.
- Si le logement est en propriété acquis par crédit bancaire, le tableau d'amortissement des prêts immobilier contractés mentionnant les montants des annuités d'emprunt (capital et intérêts) pour l'année de référence.
- Copie des dernières factures de la STEG et de la SONEDE relatives au logement.
- Un certificat de résidence, en français, délivré par les autorités (Poste de police du quartier).
- Copie de la Carte grise du ou des véhicules familiaux.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.